



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION : 5 mai 2023**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 27
- de Présents : 21
- de Représentés : 2
- de Votants : 23

L'an deux mil vingt et trois, le mardi 9 mai à dix-neuf heures treize minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

|                         |                           |                       |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------|
| M. DUCHAMP Sébastien    | Mme BAUDRY Eliette        | Mme VERGNE Géraldine  |
| Mme REYNIER Annie       | Mme FERRACCI Dominique    | Mme SAIDI Nora        |
| M. REYNES Patrick       | M. EVEZARD Claude         | M. BLATEAU Emmanuel   |
| Mme MONTALTI Fabienne   | M. CHEVALIER Jean-Paul    | Mme DESSERPRIT Gaëlle |
| M. DABERTRAND Jean      | M. VAN NIEUWENHUYSE Régis | M. CARREAU Valentin   |
| Mme MIGNARD Sophie      | Mme GALEWSKI Nathalie     | Mme NANGERONI Carole  |
| M. BRIGOULET Jean Marie | M. GLENZ Richard          | Mme BRIANCON Laurence |

**ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :**

M. LAFON Francis (procuration Mme BRIANCON Laurence)  
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs (procuration M. GLENZ Richard)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme BLAUDY Mainell  
M. MONS Thierry  
M. JOULIE Jacques  
Mme PIEMONTESE Josiane

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme SAIDI Nora est désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

---

- Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Remboursement de frais pour les élus municipaux.
- Approbation de l'enquête publique relative à l'aliénation de la parcelle AD149 (à l'angle de l'avenue Charles-de-Gaulle et avenue Victor-Hugo à Argentat-sur-Dordogne
- Adhésion au groupement de commandes porte par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège (sde09), de l'Aveyron (SIEDA), du cantal (SDEC), de la CORREZE (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du lot (te46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (sde65), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (sde82) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.
- Adoption du montant des frais de scolarité supporté par les communes dont les élèves sont scolarisés dans les écoles d'Argentat-sur-Dordogne.
- Approbation des conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique au sein de l'Académie de Limoges « Notre école, faisons l'ensemble »
- Recrutements d'agents saisonniers
- Approbation de la convention entre la Poste et la Mairie d'Argentat-sur-Dordogne relative à l'organisation de l'agence postale communale de Saint Bazile de la Roche
- Avis sur l'enquête publique relative aux demandes de déclaration d'intérêt général de Ventadour-Egletons-Monédières, dans le cadre du programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien, au profit du bassin versant du Doustre



## **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

### **2023-05-042 REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LES ELUS MUNICIPAUX.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire, en cas d'impossibilité de recueillir l'approbation de l'assemblée délibérante dans les délais, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve de solliciter la validation du conseil municipal à la prochaine séance

**Article 3 :** De dire qu'en cas de revalorisation nationale des montants des remboursements, il ne sera pas nécessaire de saisir de nouveau l'assemblée délibérante,

**Article 4 :** D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

### **2023-05-043 APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DE LA PARCELLE AD149 ANGLE CHARLES DE GAULLE ET AVENUE VICTOR-HUGO A ARGENTAT SUR DORDOGNE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1 :** D'approuver le résultat de l'enquête publique telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document afférent.

### **2023-5-044 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1 :** Que la commune de d'Argentat-Sur-Dordogne adhère au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

**Article 2 :** D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

**Article 3 :** De prendre acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

**Article 4 :** D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Argentat-Sur-Dordogne, et ce sans distinction de procédures,

**Article 5 :** D'autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

**Article 6 :** De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

**Article 7 :** D'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'Argentat-Sur-Dordogne.

**Article 8 :** D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de ce dossier.

#### **2023-05-045 ADOPTION DU MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITE SUPPORTE PAR LES COMMUNES DONT LES ELEVES SONT SCOLARISES DANS LES ECOLES D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE**

Madame BRIANCON et Monsieur LAFON (dont elle a le pouvoir) ne prennent pas part au vote, Mme BRIANCON faisant partie du Conseil d'Administration de l'établissement Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1 :** Le Conseil Municipal décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le montant des frais de scolarité à :

- 1 276,94 € par élève pour l'école maternelle
- 856,66 € par élève pour l'école élémentaire

#### **2023-05-046 APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE AU SEIN DE L'ACADEMIE DE LIMOGES « NOTRE ECOLE, FAISONS LA ENSEMBLE »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1 :** De signer les conventions de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique au sein de l'Académie de Limoges,

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**2023-05-047 RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1** : De recruter directement des agents énumérés ci-avant. La rémunération sera calculée par référence à l'indice afférent :

- Au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif, d'adjoint technique ou adjoint du patrimoine pour les agents saisonniers.

Selon les nécessités de service, il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à conclure les contrats d'engagement et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2023-05-048 APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA POSTE ET LA MAIRIE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE SAINT BAZILE DE LA ROCHE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**Article 1** : D'approuver la convention entre La Poste et la Commune d'Argentat-sur-Dordogne.

**Article 2** : D'inscrire les crédits nécessaires au budget, ainsi qu'aux suivants.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2023-05-049 AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEES PAR LA COMMUNAUTE D COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION 2023/2027 DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, AU PROFIT DU BASSIN VERSANT DU DOUSTRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention), décide :

**Article 1** : D'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) portée par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières

Le 06/06/2023

Le Maire

Sébastien DUCHAMP

